

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 mars 2024 à 19 h 30 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la subdivision d'un lot dont la largeur le long de la ligne avant est inférieure à celle prescrite par le règlement, demande déposée par madame Mélane Guénette.

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

La demande de dérogation mineure numéro 2024-015 vise une opération cadastrale de subdivision au 1180, 8^e rang, sur le lot 5 610 283 du cadastre du Québec, dans la zone V-01 (*dominante de villégiature*) de la Municipalité de Sainte-Mélanie. La propriété est située à l'extérieur du périmètre urbain.

NATURE DE LA DEMANDE

La présente demande porte sur la subdivision d'un lot dont la largeur le long de la ligne avant est de 51,8 m. L'article 5.8 du règlement de lotissement numéro 229-92 et l'article 2.2.2 du règlement de contrôle intérimaire numéro 661-2023 prévoient qu'à l'intérieur de la zone V-01 ainsi que de la zone blanche en général, la largeur minimale d'un lot le long de la ligne avant est de 60 m, il s'agit d'une dérogation de 8,14 m par rapport à la largeur minimale exigée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à la date mentionnée ci-haut relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 16^e jour du mois de février de l'an deux mille-vingt-quatre.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca, le 16 février 2024 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 février 2024.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier**